

Date d'entrée en vigueur 24.11.2010 conformément à la directive CE/2001/58

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du Produit : Shell Poly Alpha Olefin 4 Utilisations : Intermédiaire chimique.

Code Produit : X1740

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 8610 3009 AP Rotterdam Netherlands

 Téléphone
 : +32 (0)2 508 9960

 Télécopie
 : +32 (0)2 508 9961

 Contact e-mail pour
 : sccmsds@shell.com

fiche technique santé-sécurité

Numéros d'Appel

d'Urgence

+44 (0) 1235 239 670

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers pour la santé : Peut provoquer une irritation modérée de la peau. L'exposition

répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Modérément irritant pour les yeux.

Signes et symptômes : Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent

comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue. Les signes et symptômes d'une irritation de la peau peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou des cloques. Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect

sec/craquelé.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

 Synonymes
 : SPECTRASYN 4

 CAS n°
 : 68037-01-4

 EINECS n°
 : 500-183-1

Composants Dangereux

Nom ChimiqueCASEINECSSymbole(s)Phrase(s) RConc.Poly alpha olefins68037-01-4100,00 %W

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Aucun traitement nécessaire dans des conditions d'utilisation

normales. Si les symptomes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de



Date d'entrée en vigueur 24.11.2010 conformément à la directive CE/2001/58

l'eau avant de la laver avec du savon si du savon est disponible.

Contact avec les yeux : Laver les yeux avec beaucoup d'eau. Si l'irritation persiste,

consulter un médecin ou hospitaliser.

Ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas

d'ingestion de quantités importantes, mais il faut tout de même

consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

Dangers Spécifiques : Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète. Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

Moyens d'Extinction : Mousse, pulvérisation d'eau ou brouillard. Poudre chimique

Ne pas utiliser d'eau en jet.

sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés

pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'Extinction

Déconseillés

Équipement de protection

pour les pompiers.

Conseils

Supplémentaires

Porter une tenue de protection complète et un appareil

respiratoire autonome.

Refroidir les récipients à proximité en les aspergeant d'eau.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures de protection : Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou

libéré. Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Pour des préconisations en matière de choix d'un équipement de protection individuelle, voir le Chapitre 8 de cette Fiche de Données de Sécurité. Pour des recommandations sur l'élimination du matériau déversé accidentellement, voir le Chapitre 13 de cette Fiche de Données de Sécurité. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ventiler complètement la zone

contaminée.

Méthodes de Nettoyage. : En cas de déversements accidentels de quantités importantes

de liquide (> 1 fût baril), transférer par des moyens mécaniques, par exemple d'un dispositif d'aspiration mobile à une cuve de collecte, en vue d'une récupération ou d'une élimination dans de bonnes conditions de sécurité. Ne pas rincer les résidus pour les évacuer avec l'eau. Il faut les conserver en tant que déchets contaminés. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié, puis les éliminer dans de bonnes conditions de sécurité par une méthode ne présentant pas de danger. Retirer le sol contaminé et l'éliminer dans de

bonnes conditions de sécurité.

En cas de déversements accidentels de petites quantités de liquide (< 1 fût baril), transférer par des moyens mécaniques

dans à un récipient étiqueté et étanche, en vue d'une



Date d'entrée en vigueur 24.11.2010 conformément à la directive CE/2001/58

récupération ou d'une élimination du produit dans de bonnes conditions de sécurité. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié, puis les éliminer dans de bonnes conditions de sécurité par une méthode ne présentant pas de danger. Retirer le sol contaminé et l'éliminer dans de bonnes conditions de sécurité.

Conseils Supplémentaires Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent

au sol et peuvent s'enflammer à distance.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions Générales : Eviter de respirer les vapeurs ou le contact avec ce matériau. A

n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Nettoyer à fond après manipulation. Pour des informations sur la sélection des équipements de protection individuelle, voir le chapitre 8 de

cette fiche de données de sécurité.

Manipulation : Eviter un contact avec la peau. Des charges électrostatiques

peuvent être générées lors du pompage. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Limiter la vitesse de circulation dans les conduites durant

le pompage pour éviter la production de décharges

électrostatiques (<= 10 m/sec). Éviter les éclaboussures durant le remplissage. NE PAS UTILISER d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de

manutention. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eloigner toute source d'ignition. Eviter les étincelles. Manipuler et ouvrir le récipient

avec précaution, dans une zone bien ventilée.

Stockage : Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention). Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des

substances corrosives et des produits nocifs ou toxiques pour l'homme ou pour l'environnement. Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée, à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Atmosphère

d'azote recommandée.

Transfert de Produit : Conserver les conteneurs fermés en absence d'utilisation. Ne

pas utiliser l'air ou l'oxygène comprimé pour remplir, décharger

ou manipuler.

Matériaux Recommandés : Pour les conteneurs, ou les revêtements de conteneurs, utiliser

de l'acier doux ou de l'acier inoxydable.

Matériaux Déconseillés Consignes concernant les

récipients

Cuivre. Alliages de cuivre.

Les conteneurs, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité

de conteneurs.

Informations Complémentaires Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour l'évaluation des risques liés aux conditions locales, afin de

faciliter la détermination des contrôles à mettre en place pour garantir une manutention, un stockage et une élimination de ce

matériau dans de bonnes conditions de sécurité.



Date d'entrée en vigueur 24.11.2010 conformément à la directive CE/2001/58

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage sont conformes aux réglementations locales.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Si la valeur de l'ACGIH (Conference Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux) est indiquée danc ce document, c'est uniquement à titre d'information.

Limites d'exposition sur le lieu de travail

Pas de valeur établie.

Informations Complémentaires : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller

aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou

éclaboussés avant toute réutilisation.

Contrôles de l'Exposition

Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varieront en fonction des conditions d'exposition potentielle. Choisir des contrôles basés sur une évaluation des risques liés aux conditions locales. Les mesures appropriées comprennent : Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air. Une ventilation des gaz d'échappement locale est conseillée.

Bains d'oeil et douches d'urgence.

Équipement de protection individuelle

L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux

normes nationales recommandées. Vérifier avec les fournisseurs de l'équipement de protection individuelle.

Protection Respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil de protection pour la santé sur le lieu de travail, sélectionner un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'equipements de protection respiratoire. Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple là où les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il y a un risque de manque d'oxygène ou que l'espace est confiné) utiliser un appareil respiratoire sous pression approprié. Là où les masques filtrants sont adaptés, sélectionner une combinaison appropriée de masque et de filtre. Sélectionner un filtre adapté à des mélanges de particules / de gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F)

conforme à la norme EN14387 (AS/NZS:1716).

Là où un equipement de protection respiratoire est exigé, utiliser

un masque intégral.

Protection des Mains

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739, AS/NZS:2161), faits à partir des matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile L'adaptabilité et la durabilité d'un gant dépend de son usage, par exemple de la fréquence et de la durée de contact, la résistance chimique de la matière constitutive du gant, de son épaisseur, de la dextérité. Il est recommandé de toujours demander conseil auprès des



Date d'entrée en vigueur 24.11.2010

conformément à la directive CE/2001/58

fournisseurs de gants. Les gants contaminés doivent être

remplacés.

L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher minutieusement. Il est recommandé

d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection des yeux Lunettes de protection contre les éclaboussures de substances

chimiques (lunettes monobloc de protection contre les

substances chimiques).

Homologué à la Norme UE EN166, AS/NZS:1337.

Méthodes de Contrôle Des contrôles de concentration de substances dans la zone où

> respirent les opérateurs ou sur le lieu de travail peuvent être nécessaires pour confirmer la conformité à une valeur limite d'exposition et à des exigences de contrôles. Pour certaines substanc Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données ci-dessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles. National Institute of Occupational Safety and

Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods, http://www.cdc.gov/niosh/nmam/nmammenu.html.

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA:

Sampling and Analytical Methods,

http://www.osha-slc.gov/dts/sltc/methods/toc.html. Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of

Hazardous Substances.

http://www.hsl.gov.uk/publications/mdhs.aspx.

Berufsgenossenschaftliches Institut für Arbeitssicherheit (BIA).

Germany http://www.hvbg.de/d/bia/index.html. L'Institut National de Recherche et de Securité, (INRS), France http://www.inrs.fr/securite/hygiene securite travail.html.

Contrôles de l'exposition

Environnementale

Quand le matériau est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, le matériau risque davantage de se

concentrer dans l'air.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect Clair incolore. Liquide à température ambiante.

Non applicable.

Odeur Movenne.

Hq Données non disponibles.

Point d'ébullition > 316 °C / 601 °F Point d'écoulement -68 °C / -90 °F

204 °C / 399 °F (IP 34) Point d'éclair

Limites d'explosivité /

Flammabilité dans l'air

Température : 343 °C / 649 °F

d'auto-inflammation

Pression de vapeur < 0.1 hPa à 20 °C / 68 °F Poids spécifique : 0,82 à 15 °C / 59 °F

: Négligeable. Solubilité dans l'eau

coefficient de partage n-octanol/eau (log Poe) Données non disponibles.

Viscosité cinématique : 18 mm2/s à 40 °C / 104 °F



Date d'entrée en vigueur 24.11.2010 conformément à la directive CE/2001/58

Fiche de Données de Sécurité

Densité de vapeur (air=1) Vitesse d'évaporation

(nBuAc=1)

Données non disponibles.Données non disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à Éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

sources d'ignition. Eviter une exposition à l'air.

Matières à Éviter Produits de Décomposition Dangereux Agents oxydants forts.
Une décomposition thermique est hautement dépendante des conditions. Un mélange complexe de solides, de liquides et de gaz atmosphériques, y compris le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et d'autres composés organiques seront dégagés lorsque le produit subira une combustion ou une

dégradation oxydative ou thermique.

Réactions dangereuses : Eviter un contact avec des acides minéraux ou de Lewis forts.

Doit être réagi avec des halogènes uniquement dans des conditions contrôlées. Les initiateurs radicalaires doivent être

évités.

Polymérisation :

Dangereuse

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Sensibilité aux décharges : Non

électrostatiques

Non, dangereux, une polymérisation exothermique est

impossible.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Les informations fournies sont basées sur des essais sur les

produits, et/ou des produits similaires et/ou des composants.

Toxicité Orale Aiguë : Faible toxicité: LD50 >2000 mg/kg , Rat
Toxicité Dermique Aiguë : Faible toxicité: LD50 >2000 mg/kg , Lapin
Toxicité Aiguë par : Faible toxicité: LC50 >5 mg/l / 4 H, Rat

Inhalation

Irritation de la Peau

: Peut provoquer une irritation modérée de la peau (mais

insuffisante pour classer).

Irritation des Yeux : Modérément irritant pour les yeux (mais insuffisant pour

classer).

Irritation des Voies : L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une Respiratoires : irritation du système respiratoire.

Respiratoires irritation du système respiratoire **Sensibilisation** : Non sensibilisant pour la peau.

Doses Répétées de : Considéré comme de faible toxicité lors d'une exposition

Toxicité répétée.

Mutagènicité: Estimé non mutagène.Cancérogènicité: Estimé non cancérogène.Toxicité pour l'appareil: N'altère pas la fertilité.

reproducteur et pour le

développement

Estimé non toxique pour le développement.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES



Date d'entrée en vigueur 24.11.2010 conformément à la directive CE/2001/58

Fiche de Données de Sécurité

Toxicité Aiguë

Poissons : Estimé non toxique dans la limite de la solubilité dans l'eau. Invertébrés : Estimé non toxique dans la limite de la solubilité dans l'eau.

Aquatiques

Algues : Estimé non toxique dans la limite de la solubilité dans l'eau.

Micro-organismes : Estimé non toxique dans la limite de la solubilité dans l'eau.

Mobilité

Flotte sur l'eau.

Adsorption dans le sol, faible mobilité.

Persistance / Dégradabilité

Biodégradable naturellement.

Bioaccumulation : Potentiellement bioaccumulable.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION DES DECHETS

Élimination du Produit : Si possible récupérer ou recycler. Le générateur de déchets est

responsable de la détermination de la toxicité et des propriétés physiques du produit généré pour déterminer la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément

aux réglementations applicables.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau. Il est interdit de laisser les déchets contaminer le

sol ou l'eau.

Emballage Souillé : Vider complètement le récipient. Après vidange, aérer dans un

endroit sûr, loin des étincelles et du feu. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer au récupérateur de fûts

ou de métaux.

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et

réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences

régionales ou nationales et doit être observée.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Non classé dangereux pour le transport selon le règlement ADR

RID

Non classé dangereux pour le transport selon le règlement RID

IMDG

Non classé dangereux pour le transport selon le règlement IMDG

IATA (des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer)

Cette matière n'est soit pas classée matière dangereuse selon les réglementations de l'IATA, soit elle est soumise aux réglementations nationales spécifiques.



Date d'entrée en vigueur 24.11.2010 conformément à la directive CE/2001/58

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

Classification CE : Non classé dangereux d'après les critères CE.

Inventaires locaux

AICS : Répertorié.
DSL : Répertorié.
INV (CN) : Répertorié.

ENCS (JP) : Répertorié. (6)-1109

TSCA : Répertorié.

EINECS : Répertorié. 5001831 KECI (KR) : Répertorié. KE-09505

: 1.2

: 24.11.2010

PICCS (PH) : Répertorié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Numéro de version de la

Fiche de données de

sécurité

Fiche de données de

sécurité valide à partir du

(date)

Révisions de la Fiche de données de sécurité Réglementation relative à la fiche de données de

sécurité

: Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique un amendement par rapport à la première version.

La teneur et le format de cette Fiche de Données de Sécurité sont conformes à la Directive 2001/58/CE de la Commission du 27 juillet 2001, modifiant pour la deuxième fois la directive

91/155/CEE de la Commission.

Utilisations et Restrictions

Distribution de FDS

Intermédiaire chimique.

Les informations de ce document pourront être mises à la

disposition des clients ou de tout utilisateur du produit.

Avis : LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE

SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS

CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LADESCRIPTION DU PRODUIT AUX REGARDS DES EXIGENCES DANS LES DOMAINE DE LA SANTE, DE LA

SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT. CES

RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GRANTIE DES

PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.